



## PROCÈS-VERBAL N° 3 DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 21 SEPTEMBRE 2022, 20H00, À VALLORBE, GRANDE-SALLE DU CASINO

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Lucas Wettstein, Sarah Chappuis, Morgan Jolliet, Daniel Guignard, Stéphane Boulaz, Céline Dutoit, Dominique Affolter, Stéphane Brodbeck, Annick Matthey, Yves Mouquin, Sarah Clot, Maurizio Rocca, Christophe Vallotton, Catherine Huguenin, Stéphane Costantini, Annick Reymond, Caroline Paccaud

Mmes Jessica von Büren, Véronique Dupraz-Rutz, Line-Claude Magnenat et MM Jean-Luc Conod et Jonas Bürdel sont excusés et remplacés.

Mmes Jennifer Grandchamp, Guylène Besson, Marie Bader et MM. Frédéric Santschi, Thomas Maillefer et Alev Baris sont excusés et non remplacés.

Mme Rosemay Christen et M. Frédéric Jean-Fréville Laforge sont absents et non remplacés.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Christian Nyffenegger, Muriel Vuagniaux, Isabelle Viatte, Vincent Stern, Daniela Grandjean, Etienne Candaux, Nicolas Mezenen, Luc-Olivier Stramke et Claude Languetin, Roger Dupertuis-dit-Neveux.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022 à Ballaigues
4. Assermentation si nécessaire
5. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 02-2022 « Budget 2023»
6. Communications du Comité de direction
7. Motions, postulats, interpellations, etc.
8. Divers

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h11.

### **1. APPEL**

---

Avec 18 délégués présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Bréchon tient à remercier les personnes qui ont pris la peine de s'excuser et qui se sont fait remplacer. Cependant, elle constate avec regret que les conseillers ne prennent peut-être pas leur rôle au sérieux, elle ajoute qu'il est du devoir des conseillers de s'organiser et de trouver son remplaçant au besoin sachant que les dates des séances sont connues suffisamment à l'avance. Cette remarque ne s'adresse pas aux membres présents mais elle leur demande de la transmettre à leur collègue lors du prochain Conseil communal ou général.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2022 À BALLAIGUES**

---

Le procès-verbal a été adressé préalablement à tous les membres et n'est donc pas lu en séance. Mme Bréchon ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques au sujet de ce dernier.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité. Mme Bréchon remercie la secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal et pour la qualité de son travail.

### **4. ASSERMENTATIONS SI NÉCESSAIRE**

---

Mme Bréchon donne lecture de la promesse légale. A l'appel de leur nom, Mme Catherine Huguenin et M. Stéphane Brodbeck promettent d'être fidèles aux constitutions fédérale et cantonale et sont régulièrement installés par Mme la présidente.

### **5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 02-2022 « BUDGET 2023 »**

---

Le préavis ayant été adressé à chaque délégué il ne sera donc pas lu en séance.

Mme Bréchon donne la parole à M. Guignard pour la lecture du rapport de la COGEF.

La présidente ouvre la discussion sur le rapport de la COGEF. Il n'y a pas de questions.

Il ouvre la discussion sur le document « Projet de budget 2023 » :

Page 1 « Charges et revenus » : pas de question

Page 2 « Charges et revenus par fonction » : pas de question

Page 3 « Charges et revenus par nature » : pas de question

Page 4 « Tableau de répartition avec variation sur le budget 2022 » : pas de question

Page 5 « Tableau de répartition pour les transports » : pas de question

Page 6 « Acomptes trimestriels par communes » : pas de question

Page 7 « Prix des locations des locaux scolaires » : pas de question

Page 8 « Méthode de prise en charge des rénovations des locaux » : pas de question

M. Stramke informe qu'une erreur s'est glissée en première page du rapport de la Commission de gestion et des finances, il faut lire le compte 501.3189 et non 503.3189.

Il n'y a pas d'autres remarques, Mme Bréchon clôt la discussion et lit les conclusions du rapport.

La Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **le Conseil intercommunal (CI) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo)**

- Vu le projet présenté par le Comité de direction ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. Le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2023 est adopté tel que présenté.

Les délégués passent au vote. Ils acceptent le texte ci-dessus à l'unanimité. Elle remercie les membres de la COGEF ainsi que le boursier et les personnes impliquées pour l'élaboration de ce budget.

## 6. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

---

Mme Bréchon donne la parole au Comité de direction.

M. Languetin propose à chaque Commission de prendre la parole à tour de rôle afin de donner les informations nécessaires.

### **Bâtiments** (M. Nyffenegger et M. Candaux)

M. Nyffenegger prend la parole, il informe les membres du Conseil que l'installation des tableaux interactifs est terminée à la satisfaction des élèves et des enseignants, il reste quelques réglages et finitions à faire mais dans l'ensemble tout est en ordre.

En ce qui concerne le projet de construction scolaire dans le Vallon du Nozon, l'étude de faisabilité est en cours auprès de la société IEC. Cette dernière ayant pris du retard, elle n'a pas pu être présentée au Comité de direction avant l'été comme cela devait être le cas. M. Dunand, viendra donc présenter cette étude aux membres du CODIR en novembre prochain.

Un retour sera bien évidemment fait au Conseil intercommunal dès que le dossier aura un peu plus avancé.

### **Restaurants scolaires**

Pas d'informations

### **Activités parascolaires** (Mme Vuagniaux et M. Dupertuis)

Dès lors qu'aucune inscription n'est parvenue à l'AscoVaBaNo, il a été décidé de ne pas mettre en place les devoirs surveillés à Vaulion pour cette année scolaire.

### **Transports** (M. Mezenen et Mme Viatte)

Mme Viatte informe que depuis le début de l'année des soucis sont à déplorer au sein des transports surtout dans le Vallon du Nozon, qu'il s'agisse de doléances de la part des parents ou des conducteurs. La présentation des minibuses, initialement programmée au mois de juin de chaque année aux petits élèves des classes enfantines n'ayant pas eu lieu cette année pour cause d'oubli, il a été décidé de la programmer à Romainmôtier-Envy, le mercredi 28 septembre prochain. Lors de cette présentation, les enfants pourront se familiariser avec ces bus ainsi qu'avec les ceintures de sécurité. Concernant ces dernières, le transporteur a fait le nécessaire afin qu'elles soient plus faciles à manipuler et surtout moins dures.

Pour les grands élèves des classes de Vaulion de la 3P à la 8P, M. Ferrero, médiateur de la société CarPostal interviendra le vendredi 23 septembre et le lundi 26 septembre 2022 pour présenter les transports scolaires et également rappeler les règles de bonne conduite et le respect. Cette intervention fait suite à de nombreux courriers des chauffeurs excédés par le comportement de certains enfants dans les bus. Il est à relever également des doléances de la part des parents qui se plaignent de leur côté des conducteurs. Mme Viatte rappelle que les transporteurs sont en manque de chauffeurs et que ceux qui tournent sont vraiment excédés par cette indiscipline récurrente. Une personne a dès lors été mandatée afin d'effectuer un trajet durant la journée du 15 septembre dernier afin qu'elle évalue la situation. Selon son rapport, et malgré sa présence dans le bus, certains enfants ont couru, chahuté et ont également mis les pieds sur les sièges ou contre les vitres. Il y a également beaucoup de bagarres pendant que le bus est en mouvement, il a même dû intervenir entre deux garçons car la situation devenait très délicate. L'année dernière, un courrier avait été adressé aux parents afin de leur demander de rendre attentif leur(s) enfant(s) à ces problèmes d'indiscipline. Cette année, le trajet qui pose un problème est le même que celui de l'année dernière soit Vaulion – Bofflens.

Dès lors, il a été décidé, dans un premier temps, de recourir à l'intervention du médiateur, mais si ces problèmes d'indiscipline devaient persister, un courrier serait envoyé aux parents et des sanctions disciplinaires allant jusqu'au retrait de l'abonnement de transport suivront selon le règlement sur les transports scolaires.

Il est urgent de rappeler aux parents que c'est à eux de gérer l'éducation de leurs enfants, ce n'est pas à l'école de le faire et encore moins aux conducteurs.

En ce qui concerne les élèves qui doivent prendre le train depuis Croy pour se rendre à Vallorbe, ils ont bien compris le système de monter à l'avant du train car celui-ci se dédouble en gare du Day, la partie arrière partant sur la Vallée de Joux.

Il y a eu quelques questions concernant la nouvelle ligne 613 mise en place par Travys qui part du Day et qui va sur les Grottes de Vallorbe. Cette ligne a été ajoutée à la suite de la mise en fonction de la nouvelle gare du Day, malheureusement les horaires de cette ligne de bus ne correspondent pas aux horaires scolaires.

### **Finances**

Pas d'informations

## **7. MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS, ETC.**

---

Néant.

## **8. DIVERS**

---

Mme la présidente ayant été interpellée à plusieurs reprises par des citoyens n'a pas eu l'idée de leur proposer de présenter leurs demandes par écrit à l'intention du Conseil intercommunal. De ce fait, elle demande à Mme Dutoit, vice-présidente, de prendre sa place afin qu'elle puisse énumérer les diverses questions depuis l'auditoire.

Mme Bréchon prend la parole, elle a eu le retour de quelques familles de Vallorbe qui ont eu des sueurs froides car les enfants ont reçu leurs nouveaux horaires entre le mardi et le jeudi de la rentrée scolaire, ce qui a impliqué qu'ils ont dû aller à la cantine sans avoir été inscrits préalablement. Elle tient d'ailleurs à remercier le cantinier d'avoir reçu ces enfants et également Mme Lucia Recordon, secrétaire administrative de l'AscoVaBaNo en charge de la cantine scolaire et des inscriptions, cette dernière a fait un énorme travail à ce sujet et cela mérite d'être relevé.

L'utilisation de l'application MonPortail est facile et pratique, la possibilité de pouvoir excuser son enfant le jour même est très appréciée, cependant les frais de gestion de CHF 25.00 ont du mal à passer pour les parents surtout pour les enfants qui sont inscrits pour le pique-nique une fois par semaine et qui, avant la mise en place de ce système, payaient CHF 70.00 par année contre CHF 95.00 actuellement avec MonPortail. Il est de même très difficile de comprendre pourquoi les familles de deux enfants ou plus doivent payer les frais de gestion pour chaque enfant alors qu'elles utilisent un seul compte.

Elle demande donc au Comité de direction de répondre aux questions suivantes :

- avoir une meilleure communication pour la rentrée scolaire 2023/2024 avec la direction des écoles afin que les parents reçoivent les horaires au moins une semaine avant la rentrée, ce qui éviterait tout problème d'inscription à la cantine. Elle ne demande pas de réponse immédiate à cette question ;
- trouver une solution afin de payer les frais de gestion qu'une seule fois par compte et non pas par enfant ;
- réduire les frais de gestion pour les enfants qui vont manger à la cantine avec juste leur pique-nique ;
- en ce qui concerne les salles de gymnastique de Vallorbe, le sol est vétuste et le concierge bouche les trous avec de l'adhésif. Cependant et selon la méthode de prise en charge de rénovation des locaux scolaires, l'AscoVaBaNo participe aux frais proportionnellement à leur utilisation, certes via les loyers mais elle y participe. Elle demande qu'un état des lieux des salles de gymnastique soit fait en présence d'un ou plusieurs membres du CODIR et

un ou plusieurs membres du CI. De plus le CODIR a-t'il les moyens de faire pression sur la Commune de Vallorbe pour effectuer des travaux de première nécessité ;

- concernant les tableaux numériques très appréciés des professeurs et des enfants, des trous apparents sur les murs sont encore visibles, ces derniers mériteraient d'être rebouchés proprement voire certains murs complètement repeints.

M. Stramke prend la parole au nom du Comité de direction afin de répondre à ces diverses questions. S'agissant des horaires scolaires, de compétence pédagogique, le Comité fera le lien avec la direction des écoles en vue de la prochaine rentrée.

L'application MonPortail étant un nouvel outil, quelques réglages doivent être faits pour tous les utilisateurs. Cependant, il dit que les parents ont largement été informés concernant les frais administratifs, par le biais du règlement, lors de la séance d'information destinée aux parents et dans le courrier adressé aux parents sur la mise en place de ce portail. Pour répondre à la question de ces frais, la société CERFI qui a mis en place le système, facture les frais administratifs à l'AscoVaBaNo du moment qu'un enfant est inscrit à la cantine, au pique-nique ou aux devoirs surveillés. Ces frais sont à régler une fois par année et les parents peuvent en tout temps contrôler les transactions effectuées sur leur compte en se connectant.

A la question des salles de gymnastique de Vallorbe, le Comité de direction examinera cette demande. Il ajoute que l'entretien des bâtiments, propriétés des Communes, sont du ressort de ces dernières.

Mme Bréchon remercie M. Stramke pour ses explications, elle libère Mme Dutoit qui peut reprendre sa place dans l'auditoire et lui donne la parole. Cette dernière demande si les frais administratifs sont facturés chaque année. La réponse est oui étant donné que les parents doivent réinscrire leur enfant chaque année et un nouveau contrat est établi. Elle pense que ce n'est pas parce que d'autres associations font comme ça qu'il faut faire la même chose, elle propose la mise en place d'un tarif dégressif selon le nombre d'enfants dans la famille. Deuxièmement, par rapport aux problèmes qu'il y a eu à la rentrée scolaire, elle prend l'exemple d'autres Collèges qui attendent la deuxième semaine de la rentrée pour donner une inscription définitive des enfants à la cantine, elle demande la possibilité de faire de même à l'AscoVaBaNo. Elle demande si lors de la désinscription d'un enfant le matin parce qu'il est malade, il y a des frais de désinscription. Mme Vuagniaux lui répond qu'il n'y a aucuns frais du moment que l'enfant est excusé le matin avant 8h30. Cependant en cas de désinscription pour le jour même après 8h30, la prestation est due.

Concernant les transports, habitant à Juriens des mamans l'ont approchée car elles sont inquiètes de ces petits qui voyagent dans les bus. Elle a bien entendu ce que Mme Viatte a dit dans les communications de la Commission Transports, cependant elle a un autre son de cloche, elle tient quand même à signaler qu'elle ne jette pas la pierre aux conducteurs, mais les enfants doivent s'asseoir à trois sur un siège alors qu'il n'y a de la place que pour deux et de ce fait ils ne peuvent pas s'attacher. Elle donne pour exemple un bus qui est revenu de Vaultion en direction de Juriens et qui a croisé un autre bus au dernier moment et le conducteur a dû planter sur les freins. Certains enfants se sont retrouvés avec des hématomes alors que d'autres se sont taper la tête. Elle se demande si l'association n'attend pas qu'un grave accident arrive pour enfin se poser les bonnes questions et peut être mettre en place des petits bus dans lesquels les enfants sont tous assis et attachés. De plus elle entend que les chauffeurs de bus soient excédés, cependant elle a entendu que certains d'entre eux interdisent aux enfants de parler au lieu de leur demander de chuchoter et s'ils n'obéissent pas, il effectue un freinage d'urgence.

Elle demande si c'est légal de mettre plus d'enfants qu'il n'y a de places. M. Languetin réagit et explique une nouvelle fois que les ceintures de sécurité ne sont pas obligatoires sur des bus de ligne, ce qui est le cas pour ce trajet et à la suite de la nouvelle organisation des transports dans le canton, des demandes d'augmentation de la capacité des bus ont été

faites. Mme Dutoit demande qui paie ces bus de ligne. M. Languetin lui répond que l'AscoVaBaNo paie l'abonnement par utilisateur. Mme Dutoit pense qu'il faut mettre en place des petits bus car il s'agit là d'enfants de 3P qui ont 6-7 ans elle demande le coût qu'engendrerait la mise en place de ces petits bus. M. Languetin lui répond que qu'il ne peut pas lui répondre ce soir. Elle pense que cela vaudrait la peine de discuter avec CarPostal pour avoir ces petits bus ou alors un nombre de place assise en fonction du nombre d'enfants.

Concernant les longues pauses de deux heures et demie durant lesquelles il faut occuper les enfants elle demande que quelque chose se mette en place rapidement afin de ne pas encore attendre la prochaine séance qui aura lieu au printemps 2023. Mme Vuagniaux lui répond qu'elle a eu contact avec M. Guignard, président du Conseil d'établissement afin de savoir si les associations culturelles et sportives ont fait des propositions à la suite du courrier envoyé fin juin. Malheureusement il n'y a eu aucun retour et personne ne s'est manifesté. Elle s'est donc tournée vers le directeur de l'établissement scolaire afin de savoir si du sport facultatif pouvait être mis en place comme c'est déjà le cas à Vallorbe, malheureusement sa réponse est négative car il n'a pas les professeurs disponibles pour venir à Vaultion. Elle propose d'attendre la séance du Conseil d'établissement qui aura lieu la semaine prochaine afin d'avoir plus d'informations.

Mme Paccaud prend la parole concernant les bus, elle est allée voir à Vaultion après la mise en place des barrières, elle a constaté que les enfants sont indisciplinés, ils sortent de l'école en courant dans tous les sens, ils, ne disent pas bonjour au conducteur, les enfants qui ont la chance d'avoir une place assise ne prennent même pas la peine de s'attacher correctement et ils sautent à plusieurs sur le même siège. Elle pense que ce n'est pas une faute de places ou de ceintures et le fait de réinvestir dans des bus avec un nombre de sièges et de ceintures en fonction du nombre d'enfants ne changera pas le problème. Il faut que les enfants se responsabilisent.

M. Languetin ajoute qu'ils pourraient améliorer la situation en faisant entrer les plus petits avant les grands dans les bus afin qu'ils s'assoient en premier et qu'ils s'attachent. Cependant, c'est aux parents d'édicter ces règles de respect afin que les grands laissent les petits s'asseoir en premier.

Mme Matthey Annick de Premier et enseignante à Ependes prend la parole, elle demande qui décide de la grandeur des bus à utiliser car à Ependes, il y a des petits bus et ils sont tous à moitié vides. M. Languetin lui répond que les bus de ligne sont mis en place par le Canton. Il est possible que l'Association demande une doublure comme à Vallorbe et à Ballaigues mais pour un coût qui n'est pas négligeable et qu'il n'est pas sûr que l'Association accorde un budget pour la mise en place de doublures avec des petits bus. Mme Dutoit répond que la sécurité des enfants est la priorité et qu'en cas d'accident, l'association sera responsable, elle est totalement d'accord de payer plus cher pour que ses enfants voyagent en sécurité et elle réitère donc sa demande pour que le Comité se questionne sur le coût pour des petits bus.

M. Mezenen ajoute que le comportement de certains chauffeurs est connu et cela a été remonté à CarPostal, concernant de potentielles doublures et après concertation auprès de CarPostal, ils sont de toute façon dans l'impossibilité de le faire pour cause de manque de personnel.

Mme Paccaud propose d'écrire aux parents des enfants concernés par ces problèmes d'indiscipline. Elle revient également sur les CHF 25.00 de frais d'inscription à la cantine et pense que ce montant est ridicule, car dans certaines communes ces frais d'inscriptions se montent entre CHF 80.00 et 120.00 pour une année.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de reprendre le tournoi dans chaque Commune pour les prochaines séances, M. Daniel Guignard propose que la séance de printemps se fasse à Croy. M. Languetin rend attentif les délégués quant au choix du lieu par rapport aux nombres de places de parking.

Mme Bréchon demande aux membres de se manifester auprès de la secrétaire si une Commune souhaite accueillir l'une des prochaines séances.

M. Stramke invite les délégués à partager le verre de l'amitié, offert par l'AscoVaBaNo.

La présidente remercie les délégués présents pour la bonne tenue des débats.

La parole n'est plus demandée et la présidente clôt la séance à 21h15.

La présidente :



Lauranne Bréchon



La secrétaire :



Magali Bueche

